

United Nations

Nations Unies

**ECONOMIC
AND
SOCIAL COUNCIL**

**CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL**

UNRESTRICTED

E/CN.4/140
15 juin 1948

FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

LIBAN : PROJET DE TEXTE A AJOUTER A L'ARTICLE 30

Les groupes culturels ont le droit imprescriptible de poursuivre en toute liberté leur propre développement.
